

2889612

revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- *Nom du produit:*
PENTOVEL 0085-00
- Code du produit / Fiche de Données de Sécurité:
20990085
- *1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées*
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- *Producteur/fournisseur:*
* Teknos AG
* Industriestrasse 7
LI-9487 Gamprin-Bendern
T +423 375 94 00
F +423 375 94 99
- *Service chargé des renseignements:*
Département de protection de l'environnement adresse e-mail: li-sdb@teknos.com
- *1.4 Numéro d'appel d'urgence:*
* Centre Suisse d'information Toxicologique, CH-8032 Zürich Numéro d'urgence national: 145 No de téléphone d'urgence: +41 (0)44 251 51 51 (international)

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- *2.1 Classification de la substance ou du mélange*
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05

Skin Corr. 1B - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- *2.2 Éléments d'étiquetage*
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement
Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
hypochlorite de sodium, solution .% Cl actif 13%-14%
- Mentions de danger
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- *Résultats des évaluations PBT et vPvB*
- PBT:

(Suite page 2)

2889612

revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

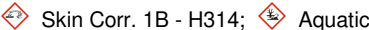

DESIGNATION : PENTOVEL 0085-00

- Non applicable.
 • vPvB:
 Non applicable.

(Suite de la page 1)

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:**

No CAS		%
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution .% Cl actif	10,00- 15,00
	Numéro CE: 231-668-3	
	 Skin Corr. 1B - H314;  Aquatic	
	Acute 1 - H400	

RUBRIQUE 04: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

F

(Suite page 3)

2889612

revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : PENTOVEL 0085-00

(Suite de la page 2)

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
 - **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation d'aérosols.
 - **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des acides.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger ni boire.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

(Suite page 4)

2889612

revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : PENTOVEL 0085-00

(Suite de la page 3)

- *Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Protection respiratoire recommandée.*
- *Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants de protection Gants étanches*
- *Matériau des gants*
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- *Temps de pénétration du matériau des gants*
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- *Protection des yeux: Lunettes de protection Lunettes de protection hermétiques*
- *Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Apparence****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Piquante, irritant les yeux Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	à 20 °C 12,0

Changement d'état**Point d'ébullition:** 100 °C**Point d'éclair** Non applicable.**Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.**Température d'inflammation:** Non déterminé.**Température de décomposition:** Non déterminé.**Auto-inflammation:** Non déterminé.**Danger d'explosion:** Non déterminé.**Limites d'explosion:****Inférieure:** Non déterminé.**Supérieure:** Non déterminé.**Pression de vapeur:** à 20 °C 23,0000 mbar**Masse volumique:** 1,0350 g/cm³**Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau:** Non déterminé.**Viscosité:**

. à 20 °C

. à 23 °C

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

F

(Suite page 5)

2889612

revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : PENTOVEL 0085-00

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- **Toxicité aiguë:**
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution .% Cl actif
Oral, LD50: 5800 mg/kg (souris)
- **Effet primaire d'irritation:**
- de la peau:
Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- des yeux:
Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:**
Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Corrosif
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:**
Non applicable.
- **vPvB:**
Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

F

(Suite page 6)

2889612




revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : PENTOVEL 0085-00*(Suite de la page 5)***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- *Code européen et suisse des déchets*
07
DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01
déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 01
eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
- **Emballages non nettoyés:**
- *Recommandation:*
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- *Produit de nettoyage recommandé:*
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- ADR UN1791
- IMDG UN1791
- IATA UN1791
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- ADR 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION
- IMDG HYPOCHLORITE SOLUTION
- IATA HYPOCHLORITE SOLUTION
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR
- Classe 8 Matières corrosives.
- Étiquette **8**
- 
- IMDG
- Class 8 Matières corrosives.
- Label **8**
- 
- IATA
- Class 8 Matières corrosives.
- Label **8**
- 
- **14.4 Groupe d'emballage**
- ADR III
- IMDG III

(Suite page 7)

2889612

revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : PENTOVEL 0085-00

(Suite de la page 6)

IATA III• **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

• **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler: 80**No EMS:** F-A,S-B**Segregation groups** Hypochlorites• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

Non applicable.

Quantités exceptées (EQ): E1**Quantités limitées (LQ)** 5L**Catégorie de transport** 3**Code de restriction en tunnels** E**IMDG****Limited quantities (LQ)** 5L**Excepted quantities (EQ)** E1• **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**• **Prescriptions nationales:**• **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):**

-

• **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

• **Service établissant la fiche technique:**

Département de protection de l'environnement

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(Suite page 8)

selon 1907/2006/CE, Article 31

2889612

revue le: 30/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : PENTOVEL 0085-00*(Suite de la page 7)*

- VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- * *Données modifiées par rapport à la version précédente*